

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 05-0820 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508* en lien avec l'affectation « Services routiers de transit » à Saint-Armand, est entré en vigueur le 19 février 2021 conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Pendant la période de fermeture du centre administratif de la MRC, lequel est situé au 749, rue principale à Cowansville et en cas de difficulté d'accès, toute personne peut communiquer avec le soussigné au 450-266-4900 poste 278. À l'ouverture du centre administratif, toute personne intéressée pourra également prendre connaissance du règlement lors des heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 10^e jour du mois de mars 2021.

Le greffier,

David Legrand, avocat